



COMMUNE DE MISERY-COURTION

Administration
communale
Place du Centre 1 - 1721 Misery
Tél. 026 475 18 87
www.misery-courtion.ch

COPIE

Conseil d'Etat
Rue des Chanoines 17
1701 Fribourg

Misery-Courtion, le 31 août 2022
CC/OSi

Consultation suite à la séance du 13 avril 2022 sur les procédures liées aux projets éoliens – détermination

Monsieur le Président,
Madame la Conseillère d'Etat et Messieurs les Conseillers d'Etat,

Pour répondre à votre courriel du 31 mai 2022, nous vous faisons connaître ici notre détermination sur vos différentes propositions relatives au dossier en titre.

Mâts de mesures

Nous pouvons soutenir le principe d'installer des mâts de mesure, sous réserve de la mise en œuvre du mandat Fattebert (2022-GC-63) cosigné par de très nombreux députés du Grand Conseil. En effet, notre position était toujours claire à ce sujet, à savoir que seules des mesures de vent peuvent donner une réponse objective à la question de l'implantation d'un site éolien sur les collines de la Sonnaz.

Les critères pour définir où sera posé un tel mât de mesure doivent être établis par des experts dans ce domaine. Les mesures doivent être effectuées selon des procédés approuvés et reconnus dans la branche. Elles constituent en effet le critère principal pour retenir un site ou non. Le choix du ou des emplacements de mesure doit être arrêté par des responsables professionnels et non politiques. L'accord de la commune passera ensuite par la procédure de permis de construire.

Nous avons bien pris note que le Conseil d'Etat, par sa réponse détaillée à une demande de la part des communes de Belfaux, Courtepin et Misery-Courtion au sujet du financement des mesures de vent, affirme que celles-ci seraient prises en charge par la Confédération et le Canton. Il n'en coûtera donc rien aux communes.

Composition du COPIL

La composition du COPIL est un élément hautement sensible et le Conseil d'Etat doit y prendre grand soin en nommant les représentants professionnels et politiques. Ceux-ci doivent pouvoir justifier d'un maximum de crédibilité et être agréés par consensus par toutes les parties concernées.

La commune de Misery-Courtion ne souhaite pas faire partie de ce comité de pilotage et n'a pas de candidature à proposer.

Néanmoins, nous nous permettons d'insister sur la transparence concernant les travaux du COPIL. Les résultats devraient être publiés régulièrement afin que la population puisse suivre l'évolution du dossier.

Implantation d'une éolienne test

L'installation d'une éolienne test ne nous paraît pas opportune. Cette mesure est en contradiction avec le calendrier proposé. Cependant, si les mesures sont encourageantes, il serait ensuite possible d'envisager l'implantation d'une éolienne test.

En vous remerciant de nous avoir consultés sur les points ci-avant et dans l'attente de la suite que vous leur donnerez, nous restons à votre disposition et vous adressons, Monsieur le Président, Madame la Conseillère d'Etat et Messieurs les Conseillers d'Etat, nos meilleures salutations.

Au nom du Conseil communal

Le Secrétaire :


Olivier Simonet



Le Syndic :


Alexandre Ratzé